



**INSTRUCTION A SUIVRE  
POUR L'APPORT D'AMIANTE LIE AU CENTRE  
DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX  
DE WINTZENBACH / SCHAFFHOUSE-PRES-  
SELTZ**

Date : 01/10/15  
Réf. : INS 09  
Version : 01  
Page : 1/2

❖ Déchets autorisés :

- Plaque d'amiante lié (de type eternit)
- Fibrociment
- Plaque de vinyle ou PVC amianté

❖ Déchets interdits :

- Amiante friable (amiante projeté)
- Les plaques d'amiante lié ou fibrociment à l'état friable



❖ Démarches administratives :

- **Attestation de provenance du déchet :** Le producteur doit se munir d'une attestation établie par la mairie de sa commune précisant l'origine (l'adresse du chantier) de l'amiante lié.
- **Fiche d'information préalable :** ce document est transmis sur demande ou disponible sur notre site internet ([www.smictom-nord67.com](http://www.smictom-nord67.com)), il est à compléter et à signer par le demandeur. Cette fiche d'information est à retourner au SMICTOM du Nord du Bas-Rhin qui la validera. La fiche d'information préalable signée par les 2 parties est retournée au demandeur.
- L'attestation et la Fiche d'Information Préalable sont valides une année.

❖ Conditionnement des déchets :

- **Uniquement en bigbag :** les bigbag sont fournis **gratuitement** par le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin, ils sont disponibles sur les sites suivants :

<b>Au siège du Smictom du Nord du Bas-Rhin :</b> 29 rue Principale BP 40 081 ALTENSTADT 67162 WISSEMBOURG Tel : 03.88.54.84.00 Fax : 03.88.54.35.29	<b>A l'accueil du CSDND de Wintzenbach/Schaffhouse-près-Seltz :</b> RD 468 67470 WINTZENBACH Tel : 03.88.86.18.22	<b>A la déchèterie de Niederbronn-les-Bains :</b> <u>uniquement sur Bon de Commande</u> à demander lors de l'établissement de la Fiche d'Information Préalable ZI du Sandholz 67110 NIEDERBRONN-LES-BAINS Tel : 03.88.09.61.90
--	--	---

▪ **Taille des bigbag :**

- ⇒ **Petit modèle :** L 1600 x l 1100 x H 500 mm
- ⇒ **Grand modèle :** L 2600 x l 1200 x H 300 mm
- ⇒ **Modèle cube :** L 1000 x 1000 x 1000 mm (spécifique petite plaque (ex : 30\*30) et morceaux cassés)

**Les bigbags non utilisés devront être rendus au SMICTOM**

**Ce sont des bigbag spécifiques amiante, tout autre conditionnement sera REFUSE**

<i>Document rédigé par</i>	<i>Document vérifié et validé par</i>
Responsable Environnement : Kevin HAUER	Directeur Général: Sébastien BIEHLER
Visa 	Visa 



## INSTRUCTION A SUIVRE POUR L'APPORT D'AMIANTE LIE AU CENTRE DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX DE WINTZENBACH / SCHAFFHOUSE-PRES- SELTZ

Date : 01/10/15  
Réf. : INS 09  
Version : 01  
Page : 2/2

### ❖ Conseils pour la manipulation des déchets amiantés (chez le particulier)

- L'amiante est un matériau très dangereux pour la santé, il est conseillé de faire réaliser les manipulations par un professionnel formé et équipé
- Il faut réduire au maximum la création et la dispersion de poussière :
  - ⇒ Ne pas casser les plaques
  - ⇒ Ne pas découper ni percer des éléments amiantés
- Aérer au maximum, si les matériaux sont à l'intérieur d'un bâtiment

Information sur les mesures de sécurité à prendre : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) rubrique « amiante »

### ❖ Mise en bigbag des déchets :

- Les déchets doivent être mis dans les bigbag prévus à cet effet
- Ces bigbag doivent être bien fermés
- Les sangles des bigbag doivent rester accessibles
- Les bigbag doivent être livrés sur remorque ou camion plateau pour une accessibilité aérienne des engins de déchargement
- Il est interdit de livrer des bigbag dans un véhicule (voiture et camionnette)
  - ⇒ **NON RESPECT DES CONSIGNES = IMPOSSIBILITE DE DECHARGEMENT**

Exemple de bonne pratique

4 Sangles accessibles  
Bigbag bien fermé

Chargement bien arrimé  
pour le transport  
=> Evite le risque  
d'abimer les bigbag



Chargement sur remorque  
=> Bonne accessibilité pour le  
déchargement

### ❖ Apports des déchets au CSDND:

- Uniquement sur Rendez Vous au : 03.88.86.18.22 (à partir de la réception de la FIP valide)
- Quand ? une journée par mois définie par le SMICTOM.  
Aucun apport d'amiante n'est accepté en dehors de ce jour.  
Les dates d'apport sont maintenues sous réserve d'un minimum de 5 apports sur la journée.
- Se présenter à l'accueil du CSDND à l'heure du RDV
- Réalisation du contrôle administratif et pesée du véhicule, prendre connaissance des consignes de sécurité et d'environnement sur le site
- Se rendre au lieu de déchargement selon le plan fourni à l'entrée du site, un gilet de sécurité est obligatoire
- Garer le véhicule sur la zone de stationnement et attendre l'autorisation des agents
- Retourner à l'accueil pour la pesée à vide et l'établissement du ticket de pesée

### ❖ Coût des apports:

- Le coût de traitement des déchets amiantés est fixé à 0,378 € le kilo (soit 378 € la tonne)
- 1 tonne gratuite par an pour le particulier et les communes